

Tours, le 31 mai 2022

Objet : SEGUR 3 – Revalorisation de salaire des personnels non concernés par la prime

Monsieur le Directeur Régional de l'Emploi, du Travail et des Solidarité
Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

La mise en place du SEGUR 3 au sein de l'UDAF37 écarte de la revalorisation prévue des salariés qui accomplissent des missions d'accompagnement auprès de public en difficultés sociales et budgétaires.

Il s'agit de salariés exerçant les missions relevant des services suivants :

- MASP
- PCB
- ACTION LOGEMENT
- AVDL/DALO

Le financement de la revalorisation n'est pas prévu dans les budgets des autorités de tarification concernées alors même que deux d'entre eux (PCB et AVDL/DALO) relèvent directement de l'Etat.

La Direction de l'UDAF37 alerte sur ce sujet, car il semble discriminatoire qu'une partie de ses salariés relevant de la même grille salariale et exerçant des missions similaires ait une différence de rémunération.

L'instruction de la DGCS n° 2A/5A/5C/2022/100 du 7 avril 2022 reprise dans la fiche technique transmise aux services PJM et DPF le 30 mai 2022 prévoit que Le SEGUR 3 bénéficie « *aux personnels socio-éducatifs du secteur public ou privé non lucratif qui assurent ou contribuent à l'accompagnement des personnes* ». S'ensuit une liste des secteurs concernés dont l'« *accompagnement des publics en difficultés spécifiques* ».

Le paragraphe 2 du même document définit les professionnels concernés où nous trouvons, entre autre, les assistants de service social, les éducateurs spécialisés et les conseillers en économie sociale et familiale.

Les personnels actuellement écartés du SEGUR 3 relèvent à la fois des secteurs concernés et des métiers mentionnés.

Nous souhaitons que le personnel, aujourd'hui, concerné par cette discrimination soit inclus dans le SEGUR 3 afin, encore une fois, de préserver l'équité entre les salariés et garantir un climat social propice à un travail de qualité au service des usagers.

M. FONTAINE

Présidente de l'UDAF37

